

INDICATEUR CONJONCTUREL DE DUREE AU CHOMAGE

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2016

SERVICE STATISTIQUES, ETUDES ET EVALUATION – DSRE AUVERGNE-RHONE-ALPES

Au cours du 4^{ème} trimestre 2016, l'indicateur conjoncturel de durée au chômage (ICDC) atteint 325 jours en Auvergne-Rhône-Alpes. Il diminue de trois semaines par rapport au trimestre précédent et de deux mois par rapport à l'année dernière (respectivement - 23 jours et - 60 jours). La baisse amorcée en juin 2015 reprend, après avoir été stoppée l'été dernier.

L'indicateur conjoncturel de durée au chômage (ICDC, cf. définition en page 5) repart à la baisse ce trimestre en Auvergne-Rhône-Alpes (- 23 jours) et s'établit à 325 jours. Il est très inférieur à celui observé au niveau national (353 jours). C'est d'ailleurs le plus faible parmi l'ensemble des régions métropolitaines. Sur un an, il recule de - 60 jours (contre - 54 jours en France).

L'écart entre les femmes (345 jours) et les hommes (307 jours) se stabilise, puisque la diminution trimestrielle de l'ICDC profite à la fois aux femmes (- 23 jours) et aux hommes (- 20 jours).

Le nombre de jours estimé au chômage croit avec l'âge. Les seniors ont toujours l'indicateur le plus élevé (595 jours) et c'est la seule tranche d'âge qui augmente ce trimestre (+ 19 jours). A l'inverse, l'ICDC est très faible pour les moins de 25 ans (187 jours) et il diminue encore d'une semaine (-8 jours).

L'ICDC varie très peu selon les différentes catégories socio-professionnelles : de 328 jours pour les ouvriers à 344 jours pour les cadres. Les cadres sont ceux pour qui l'espérance de vie au chômage diminue le moins (sur un an et sur un trimestre) alors qu'à l'opposé, les ouvriers sont ceux pour qui l'ICDC diminue le plus (sur un trimestre et sur un an).

En termes de motif d'inscription, les durées de chômage les plus importantes font suite à des licenciements (environ 500 jours) tandis que l'ICDC tourne autour des 300 jours pour les fins de contrats courts (intérim ou CDD). Les inscrits suite à première entrée sur le marché du travail devraient rester le moins longtemps sur les listes de Pôle-emploi (144 jours ; en baisse de - 17 jours ce trimestre).

La Savoie (271 jours) et la Haute-Savoie (270 jours) ont toujours des ICDC bien inférieurs à la moyenne. Excepté l'Ain (324 jours), tous les autres départements ont des ICDC proches ou supérieurs à la moyenne régionale. L'Allier présente le niveau le plus élevé dans notre région, avec une espérance vie au chômage atteignant une année (mais en forte baisse sur un an).

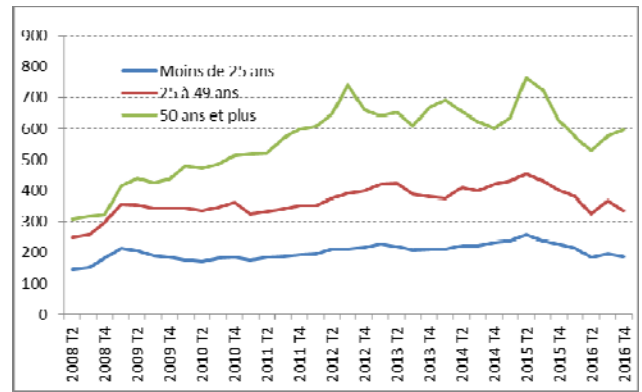
	ICDC 4ième trimestre 2016	Evolution (en jours)	
		Trim.	Annuelle
Ensemble	325 jours	-23	-60
Hommes	307 jours	-20	-66
Femmes	345 jours	-23	-54
< 25 ans	187 jours	-8	-39
25/49 ans	333 jours	-34	-69
50 ans ou plus	595 jours	19	-32
Ouvriers	328 jours	-33	-74
Employés	338 jours	-20	-47
Professions intermédiaires	344 jours	-25	-35
Cadres	343 jours	-15	-22
Licenciement économique	526 jours	3	-29
Autre licenciement	496 jours	-41	-97
Démision	245 jours	-14	-58
Fin de CDD	318 jours	-15	-29
Fin de mission d'intérim	292 jours	-36	-73
1ière entrée sur le marché du travail	144 jours	-17	-58
Reprise d'activité	220 jours	-43	-89
Autres cas	352 jours	-19	-48

	ICDC 4ième trimestre 2016	Evolution (en jours)	
		Trim.	Annuelle
Haute-Savoie	270 jours	-21	-59
Savoie	271 jours	-1	-34
Ain	324 jours	-19	-71
Auvergne-Rhône-Alpes	325 jours	-23	-60
Isère	326 jours	-3	-47
Métropole de Lyon	326 jours	-3	-41
Drôme	341 jours	-28	-82
Cantal	341 jours	-35	-52
Puy-de-Dôme	348 jours	-69	-117
Haute-Loire	348 jours	-54	-63
Ardèche	348 jours	-41	-93
Nouveau Rhône	353 jours	8	-30
France	353 jours	-15	-55
Loire	353 jours	-51	-48
Allier	365 jours	-60	-130

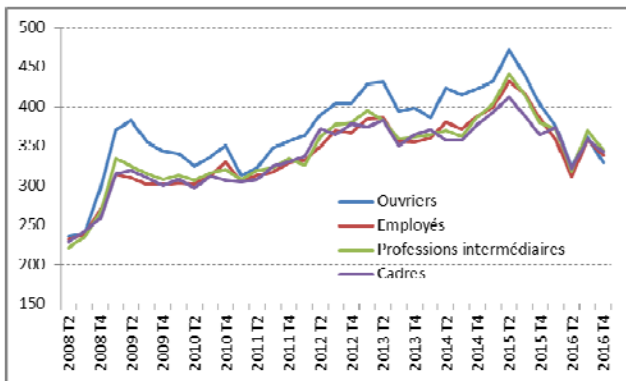
Toutes les classes d'âge voient leur ICDC diminuer sur l'année 2016, même les seniors (malgré une hausse sur le dernier trimestre). Ces derniers ont plus de difficultés à retrouver un emploi dans les bassins de Thiers, Vichy-Cusset ou Aurillac, avec un ICDC supérieur à 800 jours. Pour les seniors, l'ICDC est minimum en Savoie (410 jours) et Haute-Savoie (452 jours). Ces départements à forte tendance saisonnière favorisent un retour à l'emploi plus rapide aussi pour les autres classes d'âge.

Parmi les particularités liées à l'âge, notons l'ICDC élevé pour les jeunes dans la ZTEF de Valence-Centre-Ardèche.

Indicateur Conjoncturel de Durée au Chômage par tranche d'âge en Auvergne-Rhône-Alpes



Indicateur Conjoncturel de Durée au Chômage par catégorie socio-professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes



Les demandeurs d'emploi inscrits suite à un licenciement (économique ou pas) restent au chômage en moyenne presque 17 mois.

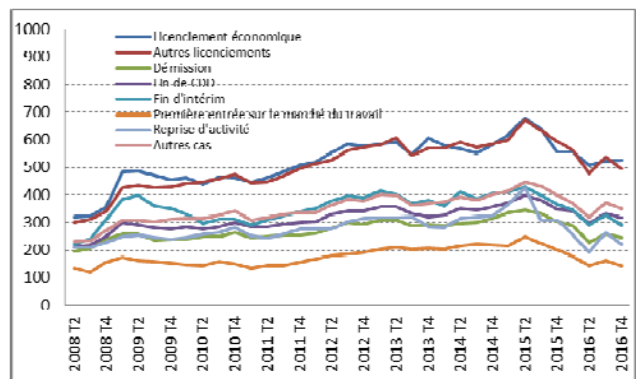
L'ICDC est inférieur à 1 an pour tous les autres motifs d'inscription, et même moins de six mois pour les premières entrées sur le marché du travail.

A peine un peu plus de deux semaines séparent les différents ICDC de l'ouvrier au cadre en Auvergne-Rhône-Alpes. Les disparités selon les niveaux de qualification sont cependant bien plus importantes selon les territoires.

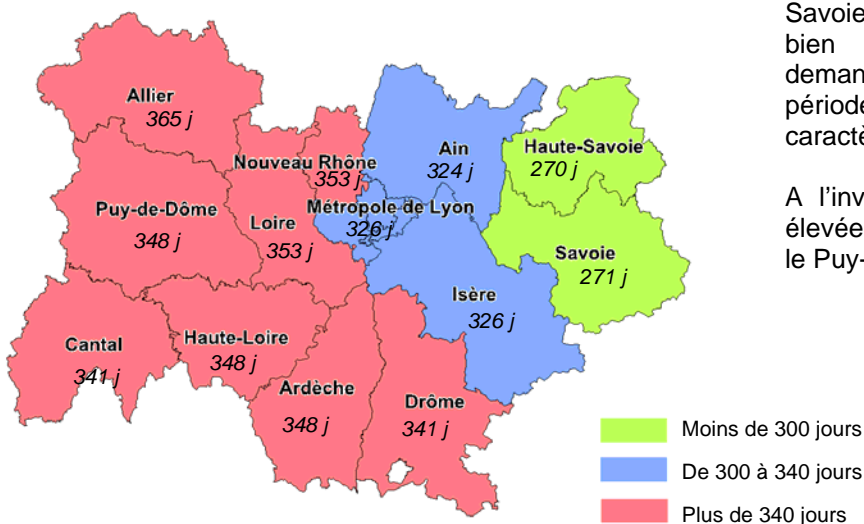
Par exemple, dans les départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire et du Nouveau Rhône, l'ICDC est bien plus élevé pour les cadres que pour les autres niveaux de qualification.

A l'inverse, en Drôme-Ardèche et dans la Métropole de Lyon, les cadres ont un ICDC plus faible que les autres.

Indicateur Conjoncturel de Durée au Chômage par motif d'inscription en Auvergne-Rhône-Alpes



Indicateur Conjoncturel de Durée au Chômage par département en Auvergne-Rhône-Alpes au 4^{ème} trimestre 2016



Savoie et Haute-Savoie affichent toujours des ICDC bien inférieurs aux autres départements. Les demandeurs d'emploi y alternent plus fréquemment périodes d'emploi et de chômage, en raison du caractère saisonnier des emplois sur ces territoires.

A l'inverse, la durée estimée de chômage est plus élevée dans l'Allier, l'Ardèche, la Loire, la Haute Loire, le Puy-de-Dôme et le nouveau Rhône.

Annexe 1 : Indicateur Conjoncturel de Durée au Chômage au 4^{ème} trimestre 2016 par ZTEF / Bassin d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes, par sexe, âge et catégorie socio-professionnelle

ZTEF/Bassin d'emploi	Ensemble	Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et plus	Ouvriers	Employés	Profess. Interméd.	Cadres
Bourg en Bresse	328	304	351	211	334	596	325	344	327	363
Ambérieu-Belley	332	317	347	205	348	552	345	338	369	408
Gex	322	311	336	196	311	576	372	318	421	381
Oyonnax	298	296	318	203	293	510	339	289	322	214
Montluçon	369	345	392	179	403	694	370	375	426	345
Moulines	332	292	380	181	348	620	339	336	463	640
Vichy Cusset	391	373	408	219	391	816	425	380	428	419
Nord Ardèche	316	295	335	201	319	570	316	341	321	307
Sud Ardèche	362	341	378	207	363	615	345	374	364	288
Aurillac	355	293	418	191	347	814	391	364	397	678
Saint Flour	313	359	293	154	299	709	388	297	603	N.S.
Mauriac	327	281	394	249	298	618	324	390	259	N.S.
Nord Drôme	334	304	368	208	339	595	355	350	281	326
Valence & Centre Ardèche	368	349	384	231	371	652	367	397	353	339
Vallée de la Drôme	344	325	363	218	345	545	369	365	296	409
Sud Drôme	321	323	324	199	323	550	350	331	299	288
Isère Rhôdannienne	324	311	345	188	339	574	315	352	310	404
Nord Isère	333	291	374	211	337	635	332	345	325	385
Centre Isère	327	302	357	171	344	699	337	342	337	365
Bassin Grenoblois	320	307	335	174	329	631	319	341	313	306
Loire Nord	382	341	435	202	390	730	347	419	496	456
Loire Centre	339	295	381	205	341	667	340	353	381	326
Loire Sud	351	326	382	192	370	707	328	366	418	433
le Puy	340	298	391	189	338	639	298	357	339	389
Monistrol	342	314	368	209	320	792	338	355	340	476
Brioude	402	359	435	216	423	698	408	455	319	553
Thiers	461	425	504	263	475	825	500	448	503	972
Clermont Ferrand	333	327	342	195	351	643	353	340	355	349
Riom St Eloy	360	325	386	200	367	735	359	399	284	360
Ambert	364	327	391	174	409	607	384	335	754	N.S.
Issoire	354	323	382	210	351	729	349	362	349	510
Nord Ouest Beaujolais	345	317	374	192	361	625	342	361	365	371
Ouest Lyonnais	357	342	367	185	363	725	339	375	368	385
Grand Lyon Centre et Nord	302	300	304	168	310	590	299	305	379	334
Est Lyonnais	338	332	347	189	358	646	362	346	397	363
Chambéry	298	277	318	173	304	531	282	311	325	308
Tarentaise	245	214	284	160	257	324	216	261	251	291
Maurienne	254	240	284	186	246	406	246	265	291	343
Anney	295	277	316	168	305	479	287	311	308	343
Genevois	276	270	280	139	265	563	281	286	274	292
Vallée de l'Arve	236	218	261	159	236	362	242	254	203	184
Chablais	282	272	296	173	280	468	313	286	298	382
01 - Ain	324	306	343	197	328	569	335	331	345	383
03 - Allier	365	338	394	192	380	716	390	363	432	442
07 - Ardèche	348	324	371	206	348	626	338	366	329	322
15 - Cantal	341	302	376	189	332	718	353	348	377	476
26 - Drôme	341	326	354	211	344	581	357	359	308	302
38 - Isère	326	301	348	184	334	631	323	345	320	330
42 - Loire	353	322	389	197	368	702	334	371	412	403
43 - Haute-Loire	348	312	387	198	346	705	343	364	322	404
6M - Métropole de Lyon	326	325	326	177	338	624	340	332	386	348
6N - Nouveau Rhône	353	320	380	193	357	693	340	369	351	383
63 - Puy-de-Dôme	348	332	367	201	363	682	367	359	348	379
73 - Savoie	271	250	295	167	279	410	252	284	296	299
74 - Haute-Savoie	270	257	285	159	270	452	273	282	265	294
Auvergne-Rhône-Alpes	325	307	345	187	333	595	328	338	344	343

Annexe 2 : Indicateur Conjoncturel de Durée au Chômage au 4^{ème} trimestre 2016 par ZTEF / Bassin d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes, par motif d'inscription

ZTEF/Bassin d'emploi	Ensemble	Licenc. Eco.	Licenc. Autres	Démission	Fin de CDD	Fin d'intérim	1 ^{ère} entrée sur marché du travail	Reprise d'activité	Autres Cas
Bourg en Bresse	328	570	511	237	343	263	134	202	342
Ambérieu-Belley	332	514	538	378	338	296	152	149	337
Gex	322	482	414	273	306	339	152	525	300
Oyonnax	298	458	494	161	260	305	819	142	316
Montluçon	369	1100	489	228	361	375	147	241	394
Moulins	332	813	579	205	367	362	155	511	357
Vichy Cusset	391	808	717	315	390	373	152	341	418
Nord Ardèche	316	554	490	293	340	307	133	219	312
Sud Ardèche	362	680	694	278	341	309	149	194	385
Aurillac	355	887	515	319	388	272	144	3379	366
Saint Flour	313	N.S.	693	386	322	N.S.	N.S.	N.S.	302
Mauriac	327	N.S.	736	N.S.	388	N.S.	N.S.	N.S.	342
Nord Drôme	334	564	501	315	365	275	155	202	338
Valence & Centre Ardèche	368	572	579	301	405	333	172	272	379
Vallée de la Drôme	344	426	463	260	377	332	102	267	363
Sud Drôme	321	482	478	347	356	345	115	213	315
Isère Rhodannienne	324	476	548	277	340	292	119	239	341
Nord Isère	333	438	513	217	333	294	169	221	358
Centre Isère	327	409	426	212	344	340	121	145	371
Bassin Grenoblois	320	510	532	223	327	274	137	208	350
Loire Nord	382	605	603	342	415	305	186	365	400
Loire Centre	339	442	548	300	336	232	157	317	372
Loire Sud	351	803	603	319	377	324	160	264	361
le Puy	340	363	428	300	314	511	118	166	368
Monistrol	342	474	628	325	354	331	186	204	326
Brioude	402	1414	511	451	389	375	130	312	435
Thiers	461	796	505	513	467	366	217	398	500
Clermont Ferrand	333	583	528	291	352	313	152	235	358
Riom St Eloy	360	579	532	352	361	237	178	143	391
Ambert	364	N.S.	707	N.S.	406	N.S.	N.S.	N.S.	360
Issoire	354	1088	530	456	314	375	229	213	391
Nord Ouest Beaujolais	345	625	541	240	338	274	114	193	371
Ouest Lyonnais	357	548	518	239	355	306	167	174	397
Grand Lyon Centre et Nord	302	496	455	197	315	285	138	205	342
Est Lyonnais	338	627	555	242	340	319	152	265	363
Chambéry	298	423	437	223	278	276	127	239	343
Tarentaise	245	354	411	276	217	222	211	458	288
Maurienne	254	848	575	N.S.	217	335	156	N.S.	330
Annecy	295	374	380	222	295	322	124	188	327
Genevois	276	421	384	155	252	303	100	204	289
Vallée de l'Arve	236	334	267	144	224	223	100	600	258
Chablais	282	442	433	194	263	251	123	194	284
01 - Ain	324	493	490	272	321	290	161	213	330
03 - Allier	365	895	596	257	363	361	145	279	390
07 - Ardèche	348	574	601	277	361	285	155	206	357
15 - Cantal	341	692	548	289	377	308	145	380	349
26 - Drôme	341	509	500	322	371	310	150	226	347
38 - Isère	326	473	512	226	330	285	135	201	352
42 - Loire	353	652	586	330	373	297	166	258	369
43 - Haute-Loire	348	556	490	321	345	367	158	247	363
6M - Métropole de Lyon	326	541	507	206	334	308	147	222	357
6N - Nouveau Rhône	353	657	554	264	341	265	116	220	382
63 - Puy-de-Dôme	348	635	528	311	362	307	161	256	377
73 - Savoie	271	436	438	221	235	264	128	251	332
74 - Haute-Savoie	270	407	356	174	255	268	112	168	291
Auvergne-Rhône-Alpes	325	526	496	245	318	292	144	220	352

DEFINITION, SOURCES ET METHODES

Un indicateur qui reproduit le calcul de l'espérance de vie d'une population

L'ICDC est un nouvel indicateur conjoncturel proposé par Pôle emploi dans le but de synthétiser l'incidence de la conjoncture économique sur l'état du marché du travail, et les opportunités qu'il offre pour trouver un emploi. Il consiste à évaluer la durée moyenne de chômage d'une cohorte fictive de demandeurs d'emplois qui connaîtraient durant toute leur période de chômage les mêmes conditions sur le marché du travail que celles du trimestre considéré. Ainsi, les demandeurs d'emploi inscrits en Auvergne-Rhône-Alpes qui connaîtraient durant toute leur période de chômage les conditions sur le marché du travail du 4^{ème} trimestre 2015 resteraient au chômage en moyenne 392 jours (soit environ 13 mois).

Les indicateurs actuels relatifs à la durée de chômage ne reflètent que partiellement les évolutions conjoncturelles. L'ancienneté du stock comme la durée de chômage des demandeurs d'emploi traduisent à la fois des effets de structure (les plus employables sortent les premiers) et de conjoncture (opportunités d'emplois). L'existence conjointe de ces deux effets ne permet pas une analyse directe de l'impact de la conjoncture sur la durée au chômage. L'ICDC vise à apprécier cet effet. Au même titre que l'on mesure une espérance de vie à la naissance, cet indicateur mesure la durée moyenne de chômage d'une cohorte fictive de demandeurs d'emploi qui se sont inscrits à Pôle emploi au cours d'un trimestre donné et qui rencontreraient tout au long de leur parcours le même environnement conjoncturel sur le marché du travail que celui de leur trimestre d'entrée au chômage.

Calcul de l'ICDC :

L'indicateur concerne la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est calculé pour l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi et tenus à des actes positifs de recherche d'emploi, qu'ils aient ou non accompli des heures d'activité réduite (demandeurs d'emploi de catégories A, B et C).

Pour ce calcul, un demandeur d'emploi est considéré comme sorti du chômage s'il est sorti des listes de Pôle emploi, quel que soit le motif de cette sortie. Les données utilisées proviennent du Fichier Historique (FH) de Pôle emploi. Ce fichier permet un suivi longitudinal des trajectoires au chômage de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

L'indicateur conjoncturel de durée au chômage réplique la méthode utilisée pour évaluer l'espérance de vie d'une population. Pour le calculer, sont considérés l'ensemble des demandeurs d'emploi (DE) qui ont connu au moins un jour de chômage au cours d'un trimestre donné. Pour chacun de ces DE, l'ensemble des jours au cours desquels il a été inscrit au chômage sont comptabilisés, mais uniquement si ces jours de chômage surviennent au cours du trimestre. Seuls les événements (poursuites ou sorties du chômage) survenus au cours du trimestre sont considérés, puisque l'indicateur cherche à refléter les opportunités de sortir du chômage au cours du trimestre.

La méthode consiste ensuite, à partir de ces informations, à estimer la probabilité (spécifique au trimestre considéré) de sortir du chômage, à chaque jour de chômage.

À titre d'illustration, considérons l'ensemble des DE présents au chômage au matin du j-ième jour de chômage du trimestre. La probabilité de sortir du chômage après j jours passés au chômage s'estime simplement par la part de ces DE qui sont sortis ce j-ième jour de chômage. Autrement dit, la probabilité de sortir du chômage après j jours de présence s'estime par le rapport entre :

- le nombre de DE qui, au cours de ce trimestre, sont sortis à leur j-ième jour de chômage ;
- le nombre de DE qui, au cours de ce trimestre, étaient toujours présents au chômage au matin du j-ième jour après leur inscription.

La probabilité de sortie du chômage est calculée pour tous les jours d'inscription au chômage des demandeurs d'emploi au cours du trimestre. Ces probabilités de sortie du chômage, spécifiques à chaque trimestre, dépendent des opportunités de sortie du chômage offertes au cours de chaque trimestre. Plus les opportunités de retrouver un emploi sont élevées, plus ces probabilités sont grandes, et vice-versa.

→ *Exemple : Considérons un DE ayant déjà passé 30 jours au chômage au début du trimestre et qui sort après 2 jours de chômage supplémentaires. Ce DE est sorti à son 33ème jour de chômage et figure donc au numérateur de la probabilité de sortie au 33ème jour de chômage. Au cours de ce trimestre, il a été présent au chômage au matin des 31ème, 32ème, et 33ème jours de chômage. Il figure donc au dénominateur du calcul des probabilités de sortie après 31, 32 et 33 jours de chômage.*

Puis, l'indicateur consiste à simuler le parcours au chômage d'une population fictive (exemple : 10 000 DE) qui s'inscrirait en même temps au chômage et qui serait soumise aux probabilités de sortie du chômage calculées à l'étape précédente, et ce jusqu'à ce que tous les DE soient sortis du chômage. L'indicateur de durée de chômage est alors égal à la durée moyenne de chômage de cette population fictive. Cet indicateur estime ainsi la durée moyenne de chômage d'une cohorte qui connaîtrait durant toute sa période de chômage les conditions économiques pour retrouver un emploi spécifique au trimestre.

→ *Exemple : Supposons que les probabilités de sortir du chômage après 2 jours et 3 jours de chômage soient respectivement égales à 0,2% et 0,5% (1). Le nombre de DE de notre population fictive sortis à la fin du deuxième jour est égal à $10\,000 * 0,2\% = 20$. Le nombre de DE sortis au troisième jour est égal à : nombre de restants à la fin du deuxième jour $* 0,5\% = (\text{nombre de présents au début} - \text{nombre de sortis au deuxième jour}) * 0,5\% = (10\,000 - 20) * 0,5\% = 50$, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'ensemble de la population fictive soit sorti du chômage. L'indicateur consiste ensuite à calculer la durée moyenne de chômage de cette population fictive.*

Cet indicateur présente néanmoins des limites liées en partie à l'exploitation des données administratives. D'une part, la sortie des listes peut refléter des situations très différentes (reprise d'emploi, radiations...). D'autre part, en se limitant aux seules personnes inscrites à Pôle emploi, cette source ne permet pas de couvrir l'ensemble des personnes qui recherchent un emploi, et notamment les jeunes.

POUR EN SAVOIR PLUS

WWW.EMPLOI-RHONEALPES.FR
WWW.OBSERVATOIRE-EMPLOI-AUVERGNE.FR

POUR NOUS CONTACTER

STAT.ARA@POLE-EMPLOI.FR

